

Institut de droit de la santé

Av. du 1^{er}-Mars 26 CH-2000 Neuchâtel Neuchâtel, le 11 juillet 2019

DFAE – Département fédéral des affaires étrangères et DEFR – Département fédéral de l'économie de la formation et de la recherche

par courriel: M21-24@eda.admin.ch

Prise de position concernant la coopération internationale de la Suisse 2021-2024

Madame, Monsieur,

Olivier Guillod
Vice-recteur
Professeur, directeur de l'IDS
olivier.guillod@unine.ch
Tel. +41 32 718 12 85
Dominique Sprumont
Directeur-adjoint
Dominique.sprumont@unine.ch
Tel. + 41 32 718 12 96

En tant que seul Institut universitaire de Suisse consacré entièrement au droit de la santé, l'Institut de droit de la santé de l'Université de Neuchâtel (ci-dessous : IDS) a l'honneur et le plaisir de vous adresser ses réflexions sur le projet d'orientation stratégique de coopération internationale 2021-2024 de la Suisse mis en consultation par le Conseil fédéral. Cette prise de position rejoint celle de l'Ecole suisse de santé publique (SSPH+) dont elle est largement inspirée.

L'IDS approuve les objectifs de la coopération internationale de la Suisse mentionnés à l'article 54 de la Constitution fédérale et rappelés dans le rapport explicatif, à savoir contribuer notamment « à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles ». Il partage les constats qui sous-tendent l'orientation stratégique de la coopération internationale, en particulier ceux relatifs aux défis d'une croissance économique durable, du manque de stabilité géopolitique, de l'augmentation de la migration, de la dégradation de l'environnement et du climat ainsi que des inégalités en santé et risques sanitaires globaux. La réponse à ces défis doit se faire dans le cadre négocié de l'agenda 2030 et, pour ce qui est de la santé, en poursuivant les objectifs de la *Politique extérieure suisse en matière de santé* (2019-2024).

L'IDS souhaite cependant que les points figurant dans les paragraphes qui suivent soient pris en considération dans la finalisation de l'orientation stratégique de la politique de coopération internationale 2021-2024.

L'IDS estime que les objectifs et les accents thématiques proposés répondent dans une large mesure aux besoins des populations dans les pays en développement et aux intérêts de la Suisse. Il regrette cependant que la santé n'émerge pas clairement comme une priorité de la politique de coopération internationale pour 2021-2024. La santé se fond dans l'axe thématique des services de base, avec l'éducation, alors que la Suisse dispose de multiples atouts à faire valoir dans le domaine de la santé. En effet, le secteur de la santé et des soins est le plus gros employeur de Suisse, l'industrie pharmaceutique, source d'innovations globales, est le plus gros exportateur du pays et Genève occupe une place unique au monde en termes d'institutions internationales de santé globale. Pour ne pas perdre ces acquis sur la place internationale, il semble donc impératif, dans l'intérêt de la Suisse, que la santé ressorte davantage comme une priorité thématique de sa coopération internationale 2021-2024.

FACULTÉ DE DROIT

Institut de droit de la santé

Secrétariat Av. du 1er-Mars 26 CH-2000 Neuchâtel Tel: +41 (0)32 718 12 80 messagerie.ids@unine.ch



A cette fin, nous suggérons que les quatre grands objectifs du projet d'orientation stratégique de la coopération internationale bénéficient chacun d'un volet santé :

- I. Contribuer à une croissance économique durable, à l'ouverture des marchés et à la création d'emploi : la Suisse dispose d'atouts économiques majeurs dans le domaine de la santé et des soins, avec une industrie du médicament et une industrie des services de santé fortement innovante et à la pointe mondiale (en particulier, sa « Health Valley » mariant les forces académiques, industrielles, financières et commerciales). En outre, on sait que dans les pays à faibles et moyens revenus (où la coopération suisse est active), les investissements dans le domaine de la santé génèrent un retour économique important, notamment en matière d'emploi et de gains de productivité.
- II. Lutter contre les changements climatiques et leurs effets: les efforts multilatéraux sont indispensables, mais hautement complexes à négocier et mettre en œuvre. La Suisse dispose d'une *Politique extérieure en matière de santé* qui est un instrument crédible en matière de diplomatie sanitaire, qu'elle pourrait utiliser pour contribuer à la lutte contre les effets du changement climatique sur la santé, en particulier les épidémies de maladies émergentes, la sécurité alimentaire et la santé respiratoire. Cela contribuera à améliorer l'état de santé des populations dans les pays bénéficiant de l'aide de la coopération suisse et pourra aussi diminuer certaines causes de migrations.
- III. Sauver des vies, fournir des services de base de qualité et diminuer les causes de la migration forcée et irrégulière : quoique non explicitement orienté sur la santé, cet objectif gagnerait en lisibilité à se référer ici aussi à la *Politique extérieure* en matière de santé (notamment les champs d'action relatifs à « Gesundheitsschutz und humanitären Krisen, Zugang zu Heilmitteln, Nachhaltige Gesundheitsversorgung und Digitalisierung ...») et aux objectifs poursuivis par la coopération internationale suisse. Les initiatives visant à améliorer l'accès aux soins de santé pour tous, y compris les mesures de prévention et de promotion, à une détection plus précoce et une prévision plus fiable des épidémies de maladies infectieuses, ou à la formation des personnels de santé, visent toutes à sauver des vies et fournir des services de base de qualité.
- IV. Promouvoir la paix, l'état de droit et l'égalité des genres : La Suisse héberge de façon quasi-monopolistique en ce qui concerne la santé globale - des organisations internationales, des partenaires publics et privés, des fondations, des organisations non gouvernementales et des missions permanentes auprès des Nations Unies possédant une expertise incomparable en matière de santé. Outre leurs objectifs sanitaires, ces organisations contribuent à la promotion de la paix, de l'état de droit et de l'égalité des genres. En matière d'égalité des genres, le DFAE dispose d'une Stratégie égalité des genres et droits des femmes (2017) qui comprend un objectif relatif à la santé sexuelle et reproductive, facteur essentiel à l'amélioration de l'égalité des genres. De même, la Suisse devrait mieux tirer avantage de sa reconnaissance au niveau mondial en matière d'Etat de droit, de démocratie et des droits de l'homme pour promouvoir l'épidémiologie légale. Cette discipline en émergence consiste en l'étude scientifique des relations et interactions entre le droit et la santé de la population et apporte un éclairage innovant sur la manière dont les lois peuvent être élaborées en offrant de meilleures conditions pour la protection et la promotion de la santé. Elle a déjà fait ses preuves dans des domaines aussi variés que la sécurité routière, la santé au travail ou la sécurité sanitaire et alimentaire. La Suisse est pionnière en la matière, en ayant financé un projet relatif à la mise en œuvre du règlement sanitaire international (RSI) dans des droits nationaux. Elle pourrait devenir une des leaders du domaine.

Nous proposons en outre d'intégrer aussi un éclairage relatif à la santé dans les accents thématiques du projet d'orientation stratégique de la coopération internationale :



- 1. Engagement de la Suisse pour la coopération internationale: Tenant compte des inégalités croissantes au niveau global et pour progresser vers les cibles de l'agenda 2030, l'engagement de la Confédération pour le développement (proposition de 0,45% du PIB) resterait très en-deçà des recommandations préconisées par les Nations Unies et endossées par les Etats membres de l'OCDE (0,7%). L'IDS demande que la Suisse augmente son investissement dans la coopération internationale, dans le respect de l'agenda 2030 et aussi parce que c'est un moyen de limiter pour la Suisse les répercussions des bouleversements migratoires liés au changement climatique.
- 2. Pauvreté et santé: Pauvreté et santé sont intimement liées et les facteurs socioéconomiques sont reconnus comme responsables d'environ 30% du fardeau en termes de morbidité et de mortalité. Des références plus explicites sur les liens scientifiquement établis entre développement économique et santé devraient figurer dans le projet d'orientation stratégique. L'IDS recommande donc que la lutte contre la pauvreté apparaisse plus clairement au centre du projet d'orientation stratégique pour la politique de coopération internationale 2021-2024 de la Suisse.
- 3. Approches intersectorielles: L'accent mis sur les approches intersectorielles correspond à l'un des champs d'action de la *Politique extérieure suisse en matière de santé* sur les déterminants de la santé. Créer un pont solide entre la santé et la paix, la justice et des institutions efficaces permettrait à la Suisse de se profiler comme un acteur essentiel au niveau mondial qui propose des approches innovantes en cohérence avec ses valeurs traditionnelles. La Suisse pourrait aider les Etats partenaires à trouver des solutions législatives pérennes afin de faire face aux défis de la santé. Conformément à la *Politique extérieure suisse en matière de santé* (2019-2024), il faudrait mieux distinguer le système de santé qui recouvre l'ensemble des déterminants de la santé, du système de soins (infrastructures et services dédiés au rétablissement de la santé), qui n'est qu'un déterminant mineur de la santé d'une population.
- 4. Recherche et innovation en santé globale : Comme membre de la SSPH+, qui regroupe dix hautes écoles suisses, l'IDS entend renforcer l'enseignement, la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé publique. Il soutient donc sans réserve la promotion d'une recherche scientifique de haute qualité, y compris pour mesurer l'impact de la coopération internationale.
- 5. Enseignement, formation professionnelle et soutien aux initiatives académiques dans le domaine de la santé: En raison de l'importance des professionnels de la santé pour le marché de travail des pays du Sud et de l'Est et de la pénurie mondiale en personnels de santé, il nous semble capital que le projet d'orientation stratégique de coopération internationale 2021-2024 souligne la nécessité que la Suisse s'engage pour l'enseignement et la formation continue des professionnels de la santé. Cet engagement peut se traduire par la participation à des programmes dans les pays cibles, mais aussi par le développement de formations en ligne (e-learning) dans lesquels plusieurs hautes écoles sont déjà très actives au niveau mondial. Une telle approche allie l'innovation avec les compétences reconnues de la Suisse en matière d'éducation et de recherche.
- 6. Aide humanitaire et santé globale: Compte tenu de la tradition humanitaire de la Suisse, de l'importance de Genève comme capitale mondiale de la santé et de l'humanitaire, ainsi que de l'engagement de la Suisse en matière d'attaque contre les missions médicales (groupe de suivi de la résolution 2286 du Conseil de sécurité des Nations Unies) et d'accès aux services de santé (« Call to Action Universal Health Coverage in Emergencies » 2018) l'IDS souhaiterait que l'importance de la santé dans le cadre des crises humanitaires soit mieux prise en compte dans le projet d'orientation stratégique. Il recommande ainsi que la prise en charge de la santé des populations

FACULTÉ DE DROIT



exposées à des crises politiques, des conflits armés et des crises environnementales soit considérée comme l'un des éléments centraux de l'aide humanitaire.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que la version finale du projet de coopération internationale de la Suisse pour les années 2021-2024 inscrive plus explicitement la référence de son action en matière de santé, d'épidémiologie légale, de recherche en santé globale, d'enseignement et de formation en santé et dans l'action humanitaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Prof. Olivier Guillod Directeur de l'IDS Prof. Dominique Sprumont Directeur-adjoint de l'IDS

FACULTÉ DE DROIT